

Procès-verbal
Conseil Municipal du 05 mars 2026

PRESENTS : Xavier de VOLONTAT, Eric FABRE, Francette CROS, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Jean Luc RAMONE, Pascal CROUSILLAC, Patrick BONNERY, Pierre LABADIE, Georges CLAYRAC.

ABSENTS EXCUSÉS : Christian BENSEN, Fabien CASSIGNAC.

ABSENTS : Mathilde VIDAL, Joël POUS.

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Xavier de VOLONTAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine DAYER

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

Ajout de l'examen de la reconduction ou non de la convention avec le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois. Accord à l'unanimité.

APPROBATION PV PRÉCEDENT CONSEIL DU 12 décembre 2025 :

Aucune remarque.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération portant approbation du compte financier unique, CFU, budget principal, exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits en découlant,
Considérant que le CFU et une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant que Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, a été désigné pour présider la séance,
Considérant que monsieur Xavier DE VOLONTAT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui le rapport de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et après en avoir délibéré,
Approuve le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU - 2025

	ENSEMBLE		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

Résultats reportés		143 340.87	306 875.07		306 875.07	143 340.47
Opérations d'exercice	1 348 737.30	1 481 149.13	353 721.29	533 300.07	1 702 458.59	2 014 449.20
TOTAUX	1 348 737.30	1 624 489.60	660 596.36	533 300.07	2 009 333.66	2 157 789.67
Résultats de clôture		275 752.30	127 296.29		127 296.29	275 752.30
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	275 752.30	127 296.29	0,00	0,00	148 456.01
RESULTATS DEFINITIFS		275 752.30	127 296.29			148 456.01

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exercice 2025, budget principal.

Constatant que le CFU fait apparaître un résultat d'exploitation comme suit :

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 306 875.07 euros

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 143 340.47 euros

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution en section d'Investissement de : + 179 578.78 euros

Un solde d'exécution en section de Fonctionnement de : + 132 411.83 euros

Restes à réaliser :

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la fonction d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de clôture du compte financier unique 2025, comme suit :

Besoin net de la section d'investissement : 127 296.29 euros

Compte 1068 : Réserves. Excédent de fonctionnement capitalisé : 127 296.29 euros

Compte 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 148 456.01 euros.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Vote du budget primitif 2026 – Budget principal M57.

Dans un contexte financier toujours contraint, la Commune de St Laurent de la Cabrerisse s'efforce de veiller à la bonne gestion des deniers publics ainsi qu'au maintien et développement de services municipaux de qualité.

Monsieur le Maire présente le budget principal 2026 de la commune, équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

- Section de fonctionnement : 1 743 059.30 €
- Section d'investissement : 1 062 792.59 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve l'équilibre du budget principal M57 2026.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter le budget principal M57 2026.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération portant approbation du compte financier unique, CFU, budget eau et assainissement, exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte financier unique de la Commune de Saint Laurent de la Cabrerisse,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits en découlant,

Considérant que le CFU et une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que monsieur Xavier DE VOLONTAT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui le rapport de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4ème adjoint, et après en avoir délibéré,

Approuve le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU -

2025

	ENSEMBLE		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		123 613.35		138 579.83		262 193.18
Opérations d'exercice	215 469.58	217 872.40	97 219.22	95 242.26	312 688.80	313 114.66
TOTAUX	215 469.58	341 485.75	97 219.22	233 822.09	312 688.80	575 307.84
Résultats de clôture		2 402.82	1 976.96		1 976.96	2 402.82
RAR		0,00				
TOTAUX CUMULES		2 402.82	1 976.96		1 976.96	2 402.82
RESULTATS DEFINITIFS		2 402.82	1 976.96			425.86

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Affectation du résultat de l'exercice 2025, Budget eau et assainissement.

Constatant que le CFU fait apparaître un résultat d'exploitation comme suit :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 138 579.83 euros

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 123 613.35 euros

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution en section d'Investissement de : - 1 976.96 euros

Un solde d'exécution en section de Fonctionnement de : + 2 402.82 euros

Restes à réaliser :

Dépenses : 0,00

Recettes : 0,00

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la fonction d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré, Décide d'affecter le résultat de clôture du compte financier unique 2025, comme suit :

Compte 1064 : Affectation plus-value sur cession : 10 000 euros
Compte 001 : Excédent de résultat d'investissement reporté : 126 602.87 euros
Compte 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 126 016.17 euros.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget eau et assainissement – M49.

Dans un contexte financier toujours contraint, la Commune de St Laurent de la Cabrerisse s'efforce de veiller à la bonne gestion des deniers publics ainsi qu'au maintien et développement de services municipaux de qualité.

Monsieur le Maire présente le budget eau et assainissement 2026 de la commune, équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

- Section de fonctionnement : 330 440,37 €
- Section d'investissement : 287 676,89 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et celui de Monsieur Patrick BONNERY, 4^{ème} adjoint, et après en avoir délibéré, Approuve l'équilibre du budget eau et assainissement M49 2026.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter le budget eau et assainissement M49 2026.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

REQUALIFICATION ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION – ACTUALISATION DE LA PLANIFICATION DES TRANCHES ET DES ESTIMATIONS FINANCIERES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'entériner l'actualisation des montants estimés du marché de travaux de requalification et sécurisation de la traversée d'agglomération, suite aux réponses des entreprises à l'appel d'offres. Ils pourront ainsi également être communiqués à nos cofinanceurs. Pour rappel, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Il est également susceptible de bénéficier de subventions du Département de l'Aude, de la Région Occitanie et d'autres cofinanceurs. Monsieur le Maire précise que, les montants s'avérant plus élevés que ceux initialement estimés, des négociations sont en cours avec l'objectif de revenir à l'enveloppe votée en conseil municipal le 29 septembre 2025.

Par ailleurs, le projet est un marché à tranches. Chaque tranche correspond à une année civile. La tranche ferme est celle de 2026, les autres sont optionnelles et devront être confirmées par un vote du conseil municipal chaque année pour l'année suivante. Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier l'ordre des tranches pour se coordonner avec les travaux d'effacement des réseaux secs avenue de Narbonne, et le transfert de la séquence 08 de la tranche

de 2030 à 2027 pour la même raison.

A ce jour, voici la planification des tranches annuelles et le plan de financement prévisionnel de cette opération :

PLANNIFICATION PREVISIONNELLE							
Année - Tranche	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
	SEQ 00	SEQ 07 BIS	SEQ 02	SEQ 07	SEQ 06	SEQ 09	
	SEQ 01	SEQ 07 OPT	SEQ 03			SEQ 09 OPT	
	RUE CAVE	SEQ 08	SEQ 04			SEQ 10	
	SEQ 02 OPT		SEQ 05				

PRIX ESTIMATIFS - Montants HT							
Année - Tranche	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Travaux LOT 1 - VRD, mobilier	344 676,10 €	219 091,88 €	354 426,25 €	360 089,77 €	288 604,22 €	193 610,00 €	1 760 498,22 €
Travaux LOT 2 - Espaces verts	56 731,10 €	21 814,20 €	43 410,42 €	15 347,81 €	10 630,70 €	36 984,10 €	184 918,33 €
TRAVAUX (LOT 1 + LOT 2)	401 407,20 €	240 906,08 €	397 836,67 €	375 437,58 €	299 234,92 €	230 594,10 €	1 945 416,55 €
Maitrise d'œuvre (7,84% des travaux)	31 470,32 €	18 887,04 €	31 190,39 €	29 434,31 €	23 460,02 €	18 078,58 €	152 520,66 €
AMO	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	48 000,00 €
CSPS	2 485,00 €	1 775,00 €	2 840,00 €	2 485,00 €	2 485,00 €	1 952,50 €	14 022,50 €
TOTAL	443 362,52 €	269 568,12 €	439 867,06 €	415 356,89 €	333 179,94 €	258 625,18 €	2 159 959,71 €

PLAN DE FINANCEMENT avec SUBVENTIONS							
Année - Tranche	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
TOTAL	443 362,52 €	269 568,12 €	439 867,06 €	415 356,89 €	333 179,94 €	258 625,18 €	2 159 959,71 €
Autofinancement	20%	88 672,50 €	53 913,62 €	87 973,41 €	83 071,38 €	66 635,99 €	431 991,94 €
Etat - Préfecture	40%	177 345,01 €	107 827,25 €	175 946,83 €	166 142,75 €	133 271,98 €	863 983,88 €
Département	30%	133 008,76 €	80 870,44 €	131 960,12 €	124 607,07 €	99 953,98 €	647 987,91 €
Région	10%	44 336,25 €	26 956,81 €	43 986,71 €	41 535,69 €	33 317,99 €	215 995,97 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la réorganisation des tranches et d'entériner les montants estimatifs actualisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Approuve la réorganisation des tranches.

Vote les montants estimatifs actualisés du marché de requalification et sécurisation de la traversée d'agglomération.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs possibles avec les montants estimatifs actualisés.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION AVEC LA CCRLCM POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers aux services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes souhaitant continuer à

bénéficiaire du dispositif d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par le service instructeur mutualisé de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, doivent proroger la convention existante. Ce service est rendu à titre onéreux, les tarifs ne sont pas augmentés. La durée de validité de la présente convention est de 24 mois, du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028, et peut être dénoncée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception à l'issue d'un préavis de six mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Vote le renouvellement de la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

INFORMATION

Le monument aux morts sera déplacé la semaine prochaine. Du retard a été pris sur les travaux rue de la Cave, pour cause de pluie mais l'ensemble des travaux devraient être terminés fin avril. Le monument sera à son nouvel emplacement pour la cérémonie du 08 mai 2026.

QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE :

Eric FABRE : remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal pour le travail effectué au cours des six ans de mandat.

Patrick BONNERY : fait le bilan des 6 ans de mandat : favoriser les conditions de travail du secrétariat, matériel, gestion, plan de sauvegarde. Beaucoup d'heures de présence à la mairie.

Demande 1 min de silence pour Mano.

Fin de séance à 18h51.

La secrétaire de séance,

Christine DAYER



Le Maire,

Xavier de VOLONTAT.

